



Berne, le 29 octobre 2014

Destinataires:

Gouvernements cantonaux

**Ordonnance sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises: ouverture de la procédure d'audition**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Nous vous invitons à prendre part à la procédure d'audition concernant la présente révision totale de l'ordonnance sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises (RS 951.251) et à nous donner votre avis.

Voici brièvement les modifications les plus importantes:

- Actuellement la Confédération assume non seulement le défaut de crédit proprement dit, mais encore d'autres coûts occasionnés par une perte (intérêts, taxes bancaires). La prise en charge de ces coûts est maintenant réglée explicitement dans l'ordonnance.
- Le devoir de diligence des organisations de cautionnement est réglé sans équivoque dans l'ordonnance.
- Parmi les points substantiels des précédents commentaires, les plus importants ont été repris dans l'ordonnance.

Par sa révision totale, l'actuelle ordonnance sera remplacée au même titre que ses commentaires. Veuillez trouver, en annexe, le projet d'ordonnance ainsi que le rapport explicatif.

Nous renonçons à l'expédition, sous forme papier, des documents relatifs à l'audition. Ces documents peuvent être obtenus à l'adresse internet suivante:

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>



Veillez transmettre votre éventuelle prise de position d'ici au **9 janvier 2015**, de préférence par courrier électronique, à [samuel.turcati@seco.admin.ch](mailto:samuel.turcati@seco.admin.ch) ou par courrier postal à l'adresse suivante:

Samuel Turcati  
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO  
Direction de la promotion économique  
Secteur Politique PME  
Holzikofenweg 36  
3003 Berne

M. Martin Godel, directeur suppléant de la Direction de la promotion économique et chef du secteur Politique PME ([martin.godel@seco.admin.ch](mailto:martin.godel@seco.admin.ch), Tel: +41 58 462 29 61), se tient à votre disposition pour toute question de fond.

Sauf avis de votre part d'ici à la date indiquée, nous en concluons que vous approuvez la nouvelle version de l'ordonnance.

En vous remerciant par avance de votre précieux concours, nous vous prions de croire. Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de notre considération distinguée.

Eric Jakob  
Ambassadeur, Chef Direction de la promotion économique

Annexes:

- Projet d'ordonnance et rapport explicatif (f, a, i)
- Liste des destinataires de la procédure d'audition (f, a, i)